



ANEMPA

activités 2019

Sommaire

Mot de la présidence	5
Organisation & Profil	6
Membres	6
Organes	7
Faits marquants	8
Jalons chronologiques	8
Focus thématique	9
Finances	10
Comptes	10
Structure financière	11
Activités	13
Communication	14
Économie	16
Éthique	18
Formation	20
Informatique	22
Travail en réseau	25
Développements cantonaux	26
Représentations & Collaborations	28
Perspectives	30

Rapport annuel de l'Association neuchâteloise des établissements et maisons pour personnes âgées

Conception
& Coordination : Secrétariat général ANEMPA
Graphisme : Cristian Ferrara
Edition : ANEMPA, juin 2020
Photographies : Etudiants de 2^e année de l'Académie de Meuron dans le cadre du projet « Au-delà des clichés - Réalités de la vie en EMS », avril 2019.
Toute désignation de personne ou de fonction dans le présent rapport s'entend indifféremment au masculin et au féminin.



Mot de la présidence

DE LA POÉSIE DE LA COMMUNICATION

S'il y a un mot pour résumer l'année 2019 de l'ANEMPA, c'est «communication». Souvent galvaudé par les pratiques nées des technologies numériques, ce terme définit une réalité omniprésente dans les relations interpersonnelles et les interactions organisationnelles ou systémiques. Du point de vue sémantique, il couvre ainsi des notions diverses : l'action de transmettre quelque chose, qu'il s'agisse de mots, d'énergies ou d'émotions ; celle de mettre en relation les gens, les faits, les réflexions ; celle d'être en rapport avec autrui. La communication, c'est le lien dans toutes ses dimensions. Une association faitière comme l'ANEMPA en est donc, par essence, «perfusée».

La communication est ainsi au centre du processus initié en 2016 et finalisé en 2019 avec l'adoption de notre Charte associative et les engagements qui en résultent. Jalon pour une communication associative renforcée, ce document fondateur a permis de questionner le lien entre les membres de l'ANEMPA, dans ce qui les rassemble et ce qui est susceptible de les diviser. Il en résulte une réaffirmation claire de l'action et de l'identité communes des institutions - toutes fortes de leur but non-lucratif - ainsi que des valeurs qui soutiennent les réflexions et démarches associatives. De là, l'expression d'une volonté collective de se positionner, plus fortes ensemble, comme une référence incontournable et un pôle d'expertise dans le réseau sanitaire cantonal pour tous les enjeux de la prise en charge de la personne âgée en milieu institutionnel.

La communication, cette fois au service de la négociation, a aussi constitué un fil-rouge de l'année 2019 de l'ANEMPA quand il s'est agi de contribuer, de manière intense, à définir les conditions-cadres

nécessaires à la création de l'association neuchâteloise des établissements de santé (ANets). Créée au printemps 2019, cette organisation patronale vise à défendre les intérêts communs des employeurs - publics et privés - œuvrant dans le domaine de la santé neuchâteloise ; dans ce cadre, les enjeux liés au futur renouvellement de la CCT Santé21 ont d'emblée occupé les partenaires ainsi réunis.

La communication, centrée sur la notion d'ouverture, est enfin au cœur de l'expérience inédite menée par l'ANEMPA en 2019 avec l'Académie de Meuron. Ce projet intergénérationnel a vu de jeunes étudiants en photographie porter leur regard sur la réalité des EMS neuchâtelois. Une perspective dictée par des critères artistiques et visuels qui sont venus parfois «s'entrechoquer» avec les priorités plus usuelles du monde médico-social, davantage centré sur le relationnel et les liens interpersonnels. Le lien, comme celui perdu lors de la disparition si subite, le 13 août 2019, de notre ancien collègue Eric Augsburger qui avait justement favorisé la collaboration avec l'Académie de Meuron. Début septembre, le vernissage de l'exposition publique qui a couronné ce projet a été l'occasion de lui rendre un vibrant hommage.

Le critique et romancier Robert Sabatier l'affirmait : «A notre époque où on parle tant de communication, la vraie communication est poétique». La poésie des clichés pris par ces jeunes étudiants-photographes illustrant le présent rapport d'activités témoigne de ce credo. Chacune à sa manière, ces images relatent un travail essentiel, fait de grands et petits gestes, réalisé au quotidien avec professionnalisme et humanisme au service des aînés vivant dans nos institutions médico-sociales.

René Risse & Gaël Del Egido

Organisation & Profil

27
Institutions

1'458
Lits

64%
Chambres à 1 lit

Principale faïtière cantonale d'EMS en termes de collaborateurs et de bénéficiaires, l'Association neuchâteloise des établissements et maisons pour personnes âgées (ANEMPA) regroupe les institutions médico-sociales à but non-lucratif. Elle est signataire de la convention collective de travail du domaine de la santé neuchâtelois (CCT Santé21) et membre de Curaviva Suisse (association nationale des homes et institutions sociales).

A fin 2019, avec une réduction de 22 lits par rapport au 31.12.2018 en raison de la planification médico-sociale, les 1'458 lits de l'ANEMPA représentent environ deux tiers des lits médico-sociaux du canton de Neuchâtel.

Membres

Littoral-Est	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	
Bellevue, Le Landeron	38	37	37.5 lits
Charmettes, Neuchâtel	110		110 lits
Clos, Neuchâtel	21	20	20.5 lits
Clos-Brochet, Neuchâtel	76		76 lits
Foyer Armée du Salut, Neuchâtel	30		30 lits
Saint-Joseph, Cressier	66	65	65.5 lits
Ermitage, Neuchâtel	21	20	20.5 lits
Foyer Handicap Neuchâtel	29		29 lits
Littoral-Ouest			
Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) par ses secteurs EMS et AIP, Perreux Boudry et Préfargier Marin	112		112 lits
Fontanette, Saint-Aubin - Sauges	39		39 lits
Foyer de la Côte, Corcelles	62		62 lits
Perlaz, Saint-Aubin - Sauges	28		28 lits
Montagnes			
Arbres, La Chaux-de-Fonds	81	80	80.5 lits
Escale, La Chaux-de-Fonds	39		39 lits
Home Le Foyer, La Sagne	66		66 lits
Foyer Handicap, La Chaux-de-Fonds	30		30 lits
Sombaille, La Chaux-de-Fonds	125	124	124.5 lits
Résidence, Le Locle	168		168 lits
Temps Présent, La Chaux-de-Fonds	38	37	37.5 lits
Val-de-Ruz			
Val-de-Ruz Landeyeux, Fontaines	68		68 lits
Logis, Dombresson	13		13 lits
Val-de-Travers			
Bayards, Les Bayards	13		13 lits
Dubied, Couvet	36		36 lits
Clairval, Butttes	40	38	39 lits
Marronniers, La Côte-aux-Fées	20		20 lits
Sugits, Fleurier	64	62	63 lits
Valfleuri, Fleurier	38	36	37 lits

Organes

Assemblée générale (AG)

En 2019, l'AG s'est réunie une fois en séance ordinaire et une fois en séance extraordinaire consacrée à l'adhésion de l'ANEMPA à la nouvelle Association neuchâteloise des établissements de santé (ANets).

Conseil des directions (CDD)

En 2019, le CDD s'est réuni à sept reprises en séance ordinaire. Quatre séances extraordinaires ont par ailleurs eu lieu, deux pour la finalisation de la Charte associative et deux pour la préparation des discussions à mener pour le renouvellement de la CCT Santé21.

Membres

Christiane Brouyère Marronniers	Daniel Lavanchy Clos-Brochet, jusqu'au 30.06.19
Yanick Dhôte Dubied	Jacques Macabrey Clos-Brochet, dès le 01.07.19
Gaël Del Egido Bellevue	Claudine Mangeat Sombaille
Raffaella Diana (CNP) par Fernanda Santos resp. secteur EMS	Zeljka Martina Bayards
Vanessa Erard Ermitage	Françoise Matthey VDR Landeyeux
Didier Fahrni Fontanette/Perlaz	Carole Meister Le Foyer La Sagne
Christian Gurtner Résidence	Jean-Charles Pasche Saint-Joseph
Liliane Hochstrasser Clairval / Valfleuri	Olivier Pianaro Dubied, jusqu'au 30.09.2019
Laurent Imhoff Foyer Armée du Salut	René Risse Foyer de La Côte
Nicolas Jaccard Foyers Handicap	Claude-Alain Roy Arbres
Marc Jean-Mairet Temps Présent	Olivier Schnegg Charmettes
Serge Keller Clos / Logis	Anne-Pascale Schneider Escale
Olivier Klausner Sugits	
Avec voix consultative	
Corine Bolay Mercier présidente du comité directeur FECPA	
Elisabeth Hirsch Durrett présidente du comité de gestion Temps Présent	
Gisèle Hostettler Fässler directrice administrative FECPA	
Fabienne Wyss Kubler secrétaire générale ANEMPA	

Bureau du CDD

En 2019, le Bureau du CDD s'est réuni à six reprises en séance ordinaire. Dans ce cadre, il a rencontré le chef du Service cantonal de la santé publique à deux reprises pour évoquer les dossiers cantonaux en cours.

Membres

Corine Bolay Mercier, Gaël Del Egido, *co-président*,
Elisabeth Hirsch Durrett, René Risse, *co-président*,
Anne-Pascale Schneider

Fabienne Wyss Kubler, *avec voix consultative*

Organe de contrôle

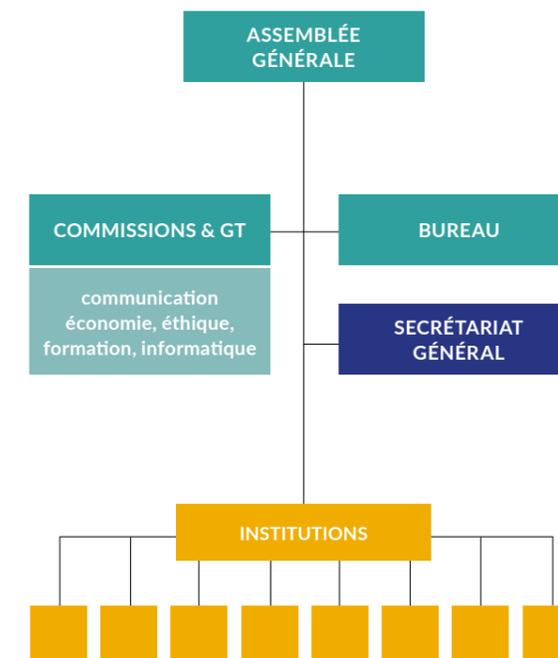
Conformément à la décision de l'AG du 27.06.2019, la révision des comptes de l'ANEMPA pour l'exercice sous revue a été effectuée par Lanoir & Cie, fiduciaire basée à Neuchâtel.

Secrétariat général

Bastienne Meyer, *coordinatrice de projets - 80%*

Antoinette Rebetez, *secrétaire administrative - 50%*

Fabienne Wyss Kubler, *secrétaire générale - 80%*



Si le secrétariat général de l'ANEMPA est professionnalisé avec du personnel salarié, seule la co-présidence reçoit une indemnisation tandis que les réflexions et actions menées par les organes, commissions et groupes de travail de l'association sont réalisées grâce à l'implication bénévole des membres du CDD et de leurs collaborateurs délégués pour apporter la voix du terrain.

Faits marquants

Jalons chronologiques

01.01.2019	Revalorisation des prestations loyers suite à l'évaluation des infrastructures, avant l'adaptation en avril des loyers à la baisse pour les EMS concernés	14.06.2019	Grève des femmes, avec diverses actions de soutien dans les EMS ANEMPA
31.01.2019	Rencontre annuelle des conseils d'éthique romands à Marly, Fribourg	19.06.2019	Arrêtés du Conseil d'Etat fixant les prix de pension et les tarifs de soin 2019
04.02.2019	Transmission du rapport sur le recensement des transferts «interpellants» entre RHNE et les EMS, élaboré sur mandat du SCSP	21.06.2019	Contrat-cadre 2019-2020 de prestations des EMS neuchâtelois avec une clause informatique spécifique, finalement retirée, pour les EMS ANEMPA
05.02.2019	Jugement du Tribunal fédéral reconnaissant la totalité des minutes CSB à charge des caisses-maladie	28.6.2019	Fête du 10 ^e anniversaire du CNP, alors que les travaux de restructuration de son secteur résidentiel se poursuivent
16.03.2019	Nouveau contrat-cadre pour des prestations de buanderie, avant les travaux pour renouveler les tenues professionnelles	30.06.2019	Départ à la retraite de Daniel Lavanchy, directeur du home de Clos-Brochet, après la célébration du 40 ^e anniversaire de son institution
31.03.2019	Sortie de l'ANEMPA et de ses membres de l'actionnariat du CIGES	02.07.2019	Révision de l'OPAS introduisant dès 2020 des modifications normatives et tarifaires, à l'origine d'une négociation avec le DFS
29.04.2019	Définition des modalités pour le rattrapage des demandes d'allocation pour impotence des résidents	10.08.2019	Mise en consultation du projet de modification de la Loi cantonale sur l'archivage portant sur le sort réservé aux dossiers médicaux
30.04.2019	AG extraordinaire pour traiter de l'adhésion de l'ANEMPA à l'Association neuchâteloise des établissements de santé (ANets)	13.08.2019	Décès d'Eric Augsburg, ancien directeur du home La Perlaz
20.05.2020	Constitution de l'ANets, association patronale regroupant les principaux acteurs publics et privés de la santé neuchâteloise	06.09.2019	Vernissage de l'exposition photographique organisée avec l'Académie de Meuron au Péristyle de l'Hôtel-de-Ville de Neuchâtel
21.05.2019	Journée «au vert» pour finaliser la Charte de l'ANEMPA et les engagements qui en résultent	11.09.2019	Première rencontre par régions PMS, pour un état des lieux sur le développement des nouvelles missions et les prochains jalons
24.05.2019	Finalisation des évaluations des soins requis pour les résidents du home Les Arbres, dans le cadre du projet à visée comparative InterRAI Romandie	26.09.2019	Journée de formation soutenue par la Fondation Elser, sur le thème des « Convergences-Divergences » entre les acteurs de l'accompagnement en EMS
28.05.2019	Adoption du Règlement d'organisation et de fonctionnement de l'ANEMPA	20.11.2019	Lancement du dossier électronique du patient neuchâtelois, avec quatre EMS de l'ANEMPA désignés pour tester le dispositif cantonal de cybersanté
28.05.2019	Publication de la brochure «Assistance au suicide - Recommandations» élaborée par la commission Ethique de l'ANEMPA	22.11.2019	Déploiement cantonal des prestations d'information et d'orientation de l'AROSS, avant l'adoption d'un arrêté par le Conseil d'Etat
13.06.2019	Traitement par le Grand Conseil du Programme cantonal d'impulsion et de transformations avec un volet traitant de la modernisation du parc d'EMS	25.11.2019	Introduction du relevé fédéral d'indicateurs de qualité médicaux (IQM), ainsi que du relevé de données sur les soins dentaires à l'attention du SCSP
11.06.2019	Dépôt des cahiers de revendications Employés et Employeurs en vue des négociations pour le renouvellement de la CCT Santé21 pour 2021-2024		

Focus thématique

Les jalons chronologiques en témoignent : l'année 2019 de l'ANEMPA a été marquée par de nombreux développements relevant d'une part d'axes stratégiques ou opérationnels, et s'inscrivant d'autre part dans un registre interne ou externe. Véritable cheville ouvrière de l'association, le secrétariat général a continué à mobiliser son énergie au service de ses institutions membres, en favorisant une gestion mutualisée de leurs réflexions et ressources.

Ensemble, plus forts. Les principales activités 2019 sont relatées dans la présentation des travaux des commissions associatives et des groupes de travail impliqués dans les développements cantonaux. Certains dossiers emblématiques traités de manière spécifique méritent toutefois un focus, tous caractérisés par la force du collectif.

Adoption d'une charte associative

Débutées en 2016 déjà, avant d'être mises en suspens suite à d'autres développements prioritaires, les réflexions sur le rôle, les valeurs et le positionnement de l'association ont pu se poursuivre en 2018 pour aboutir à la finalisation d'une Charte associative en mai 2019. Fruit d'un long travail participatif, ce document fondateur définit le socle qui unit les institutions membres, leur volonté commune et les engagements qu'elles sont prêtes à respecter dans le cadre de leur action associative.

A noter que l'année 2019 a aussi vu l'adoption d'un autre texte de référence, plus opérationnel, le Règlement d'organisation et de fonctionnement de l'ANEMPA qui formalise notamment, conformément aux statuts révisés en 2018, les compétences de ses différents organes.

Création d'une association patronale

Née en mai 2019, une association patronale réunit désormais les principaux employeurs publics et privés du domaine de la santé neuchâteloise. Les travaux qui ont précédé et suivi la création de cette association ont fortement occupé l'ANEMPA tout au long de l'année. Les nombreuses discussions, et séances auxquelles ses représentants ont participé, ont porté sur la définition des objectifs et la création des statuts de la future association, ainsi que sur l'élaboration du cahier des revendications en vue des négociations entre partenaires sociaux pour la nouvelle convention collective de travail 2021-2024.

Face à la diversité des organisations, aux contraintes économiques et exigences patronales multiples ou encore aux caractéristiques du partenariat social, d'intenses échanges ont été nécessaires pour aboutir à une solution convenant à tous les partenaires. Dans ce cadre, la longue expérience du fonctionnement associatif de l'ANEMPA a apporté une dimension complémentaire importante aux débats et à la création des consensus nécessaires.



Démarches de mutualisation

Oxygénothérapie

Suite à la modification des tarifs des soins de longue durée dispensés en EMS décidée par le Conseil d'Etat à la fin 2018, adaptation visant à se conformer au jugement du Tribunal administratif fédéral du 1^{er} septembre 2017, les moyens et appareils (LiMA) utilisés en EMS ont été intégrés dans les coûts pris en charge par le canton dans le cadre de son financement résiduel. Conséquence de cette nouvelle tarification, la convention établie en 2015 entre l'ANEMPA et la Ligue pulmonaire neuchâteloise (LPNE) a été dénoncée par cette dernière.

Négociée durant le second semestre 2019, la convention renouvelée réaffirme l'objectif de fournir aux résidents la meilleure qualité possible en matière de soins et de conseils respiratoires grâce à une approche globale et intégrée. Au niveau financier, elle se fonde sur le principe de neutralité des coûts pour les EMS. Complètement amortis, les concentrateurs du parc commun appartenant aux institutions ANEMPA signataires de la convention dénoncée pour fin 2019 ont été repris par la LPNE, qui les a intégrés dans son parc régulier à disposition des EMS ; les institutions non-signataires ayant gardé leurs concentrateurs peuvent également faire appel à la LPNE, selon leurs besoins, aux mêmes conditions préférentielles. Ce point-clé ainsi que les prestations de conseil et de formation fournies par la LPNE constituent la plus-value de ce nouvel accord modulaire qui entre en vigueur dès 2020. Il consolide le partenariat entre l'ANEMPA et la LPNE, validant et pérennisant une prise en charge respiratoire de qualité en EMS.

Buanderie

Le contrat de blanchisserie conclu en 2015 arrivant à son terme à mi-mars 2019, l'ANEMPA a repris ce dossier pour les institutions membres sous-traitant leurs activités de buanderie. Dans le cadre des procédures admises, l'association a ainsi conclu un nouveau-contrat, qui intègre par ailleurs un nouvel EMS, avec la même entreprise selon la décision unanime des institutions concernées. Certaines clauses ont été revues pour les adapter aux réalités économiques, résultant notamment de la PMS, et les tarifs ont été discutés afin d'éviter les charges nouvelles malgré les exigences et contraintes du marché.

Par la suite, les démarches ont été lancées pour le renouvellement de tenues de travail dans les institutions : le GT Linge, groupe de travail composé de responsables d'intendance, a été réactivé pour proposer un assortiment de modèles. De nouvelles tenues, notamment hôtelières et civiles pour mieux tenir compte de la dimension de lieu de vie des EMS, ont été retenues et proposées dans divers coloris aux institutions qui ont fait leur choix.

Finances

Comptes

Bilan au 31.12.2019

ACTIF		PASSIF	
Liquidités	596 758 CHF	Créanciers	180 759 CHF
Débiteurs	77 585 CHF	Réserves & provisions	515 073 CHF
Actifs transitoires	275 245 CHF	<i>Réserve activités</i>	15 273 CHF
Actifs circulants	949 588 CHF	<i>Réserve DRI</i>	80 760 CHF
Actifs immobilisés	0 CHF	<i>Réserve Fonds PPR</i>	419 040 CHF
TOTAL ACTIF	949 588 CHF	Passifs transitoires	38 765 CHF
		Capital étranger	734 597 CHF
		Capital propre	207 914 CHF
		Bénéfice 2019	7 077 CHF
		TOTAL PASSIF	949 588 CHF

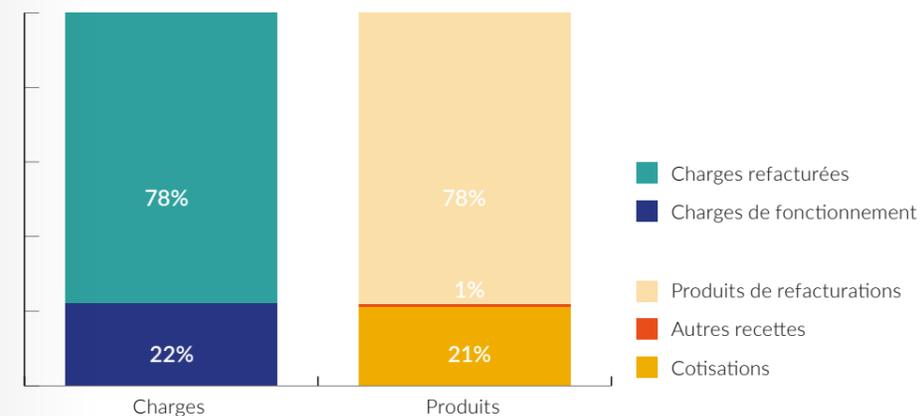
Pertes & Profits 2019

CHARGES		PRODUITS	
Charges salariales	275 632 CHF	Cotisations	363 307 CHF
Honoraires & Mandats	28 800 CHF	Autres recettes	20 113 CHF
<i>Comptabilité & Révision</i>	11 800 CHF	Produits associatifs	383 420 CHF
<i>Formation continue</i>	17 000 CHF		
Loyers & Charges & Assurances	16 912 CHF		
Fonctionnement	19 076 CHF		
Informatique	32 835 CHF		
Cotisations & Documentation professionnelle	3 088 CHF		
Charges associatives	376 343 CHF		
REFACTURATION			
Evaluations des soins requis (PLEX-PLAISIR)	182 312 CHF		182 312 CHF
<i>Evaluations</i>	167 498 CHF		167 498 CHF
<i>Formations</i>	14 814 CHF		14 814 CHF
Informatique	1 018 143 CHF		1 018 143 CHF
<i>Infrastructures & Applications</i>	785 341 CHF		785 341 CHF
<i>Logiciel Soins (SIEMS)</i>	216 452 CHF		216 452 CHF
<i>Logiciel Salaires (DISA)</i>	16 350 CHF		16 350 CHF
Honoraires juridiques	4 456 CHF		4 456 CHF
Cotisations Curaviva	20 625 CHF		20 625 CHF
Oxygénothérapie	96 189 CHF		96 189 CHF
Charges refacturées	1 321 725 CHF	Produits de refacturation	1 321 725 CHF
TOTAL CHARGES	1 698 068 CHF	TOTAL PRODUITS	1 705 145 CHF

Structure financière

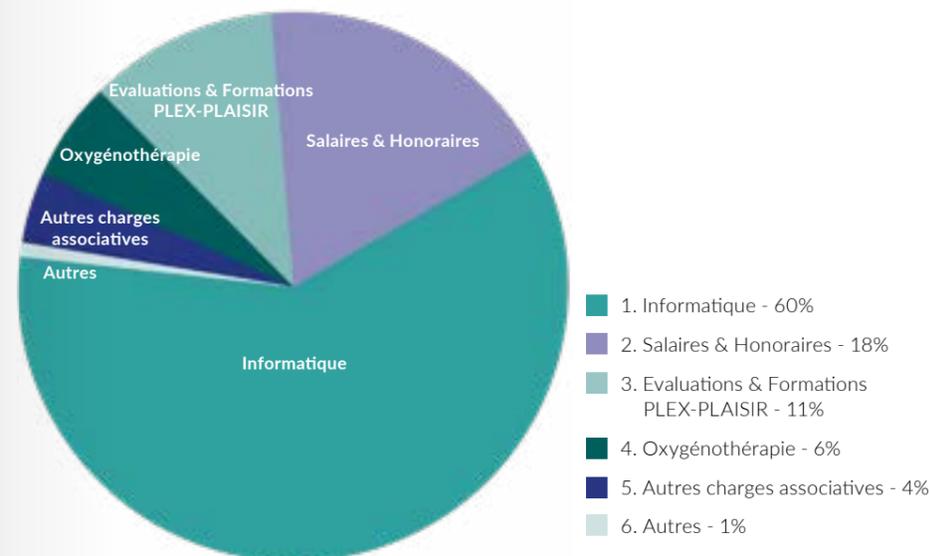
En 2019, comme pour les exercices précédents, les comptes de l'ANEMPA sont composés de deux parties distinctes : l'une correspond aux charges inhérentes au **fonctionnement** à proprement parler de l'association, charges couvertes principalement par les cotisations des membres calculées selon leur nombre de lits et, dans une moindre mesure, par d'autres recettes ponctuelles ; l'autre correspond aux coûts inhérents aux activités mutualisées de l'association ou aux actions décidées par le Conseil des directions, coûts qui font l'objet d'une **refacturation** aux institutions membres selon une clé appropriée (nombre de lits ou degré d'utilisation).

Type de charges et produits



Par ailleurs, qu'il s'agisse du fonctionnement de l'association ou de la refacturation des activités liées à ses membres, les charges peuvent être détaillées selon leur nature ; colonne vertébrale associatives, les prestations informatiques refacturées représentent une part prépondérante.

Nature des charges



Les finances de la **Formation continue ANEMPA (FCA)** forment un tableau réjouissant puisque, avec 26 cours concrétisés, les comptes 2019 de FCA présentent un bénéfice de CHF 7'832 (contre CHF 5'139 en 2018) avec CHF 73'460 de charges et CHF 81'292 de recettes. Les comptes de la FCA sont tenus de manière distincte, formant un plan comptable secondaire ; l'activité de formation de l'association présente en 2019, compte tenu du résultat positif précité ainsi que des charges et produits du plan comptable principal, un résultat consolidé positif exceptionnel de CHF 10'202.

Les comptes détaillés 2019 et le rapport de l'organe de révision ont été transmis aux institutions membres en annexes au présent rapport annuel.

Activités

Le rôle intrinsèque de l'ANEMPA est le soutien apporté à ses institutions membres. Forte de leurs engagements, l'association fonde son action sur leurs connaissances et compétences, mises en œuvre au travers d'une organisation dédiée, concrétisée en particulier par différentes commissions et autres groupes de travail thématiques, dont l'essentiel des travaux 2019 est présenté ci-après.

Dans ce cadre, comme le précise désormais la **Charte de l'ANEMPA** adoptée en 2019, les principaux axes de son action sont :

Informer. L'association assure une veille et un suivi des informations concernant l'activité médico-sociale. Elle constitue un lien entre les institutions membres, dont les échanges sont favorisés et renforcés, et face aux interlocuteurs externes.

Représenter. L'association est la voix collective des institutions membres vis-à-vis des autorités politiques et administratives, des acteurs du réseau socio-sanitaire cantonal et supracantonal, des médias et de la population.

Développer. Inscrite dans une dynamique d'innovation, l'association conçoit et met en œuvre des actions et mesures communes utiles au fonctionnement des institutions membres, ainsi qu'à la qualité et à la visibilité de leurs prestations.

Coordonner. L'association organise les travaux de réflexion, de conception, d'argumentation et d'élaboration qui sous-tendent son action. Gérant les organes nécessaires à la concrétisation des opinions et outils associatifs, elle se fonde sur la mise en commun et le travail en réseau.

Communication

INFORMER - COMPRENDRE - S'OUVRIR



En 2019, l'action de communication de l'ANEMPA s'est matérialisée au travers de différentes démarches menées par son secrétariat général ainsi que, de manière spécifique, au travers des travaux réalisés par la commission Communication de l'association. Siégeant durant l'année à deux reprises, celle-ci a notamment :

- Alimenté les réflexions de l'association sur son positionnement en tant que référence cantonale pour ce qui concerne la personne âgée en milieu institutionnel ;
- Contribué au projet inédit impliquant des étudiants en photographie de l'Académie De Meuron accueillis dans différentes institutions membres ;
- Travaillé sur les principes à retenir pour la refonte du site Internet de l'association.

En termes de communication, l'année écoulée a été marquée par la volonté de faire connaître à un grand public les spécificités de l'accompagnement de la personne âgée en milieu institutionnel, ses richesses et ses contraintes, pour dépasser les clichés et les aprioris.

L'association a par ailleurs été sollicitée pour rédiger un article circonstancié, publié début octobre 2019 dans le magazine de la Société neuchâteloise de médecine (SNM), sur les enjeux de la planification médico-sociale du point de vue des EMS.

Un point de contact centralisé.

L'ANEMPA offre - à l'attention des personnes âgées et de leurs familles, des collaborateurs de ses membres, des autorités politico-administratives, des différents partenaires, des médias et du public - une information transparente et pertinente sur les sujets de sa compétence.

Un regard esthétique original sur la vie en EMS

Faisant le constat d'un manque général d'images authentiques et représentatives de la réalité de la personne âgée accueillie en institution médico-sociale, l'ANEMPA a initié fin 2018 un projet inédit : ouvrir les EMS à des étudiants en photographie de l'Académie De Meuron pour générer du matériel visuel. Cette démarche originale a bénéficié de l'appui d'Eric Augsburger, à la fois président du conseil de fondation de l'Académie et ancien directeur d'une institution membre de l'ANEMPA.

Entre février et avril 2019, carte blanche a ainsi été donnée à de jeunes apprentis photographes pour poser leur regard sur la vie en EMS selon leur sensibilité et sous un angle laissé à leur libre choix. Le projet s'est voulu formateur. Les étudiants ont été confrontés à des enjeux très concrets, comme la prise de contact direct avec les résidents ou le respect au droit à l'image. Aux exigences pédagogiques et artistiques sont venues s'ajouter des réalités humaines souvent enrichissantes, parfois difficiles aussi.

Ce partenariat a permis de réunir des milieux peu habitués à se côtoyer - la santé et le médico-social d'une part, la formation et la culture d'autre part - et de les faire se rencontrer sur un mode original tout en leur permettant de se questionner et de dialoguer, au-delà de « l'objectif » et des « clichés », en vue de gommer les cloisons institutionnelles et générationnelles.

Compte tenu de l'indéniable qualité esthétique des photographies, il est apparu au fur et à mesure de l'avancement du projet que le regard neuf porté par les étudiants méritait d'être ouvert à un large public. La force et l'originalité de ces images issues de rencontres entre générations et milieux différents offraient en effet une magnifique occasion de s'interroger sur la nature même du vieillissement et sur la place de la personne âgée en EMS dans la société, ainsi que sur les enjeux qui en résultent.



Dès lors, avec le soutien de la Loterie romande et de la Ville de Neuchâtel, l'ANEMPA a organisé une exposition au Péristyle de l'Hôtel-de-Ville de Neuchâtel. Du 6 au 8 septembre 2019, environ 70 clichés y ont été représentés. Deux étudiants ont été récompensés par un prix, l'un décerné par la commission Communication pour son « Coup de cœur » photographique et l'autre par l'Académie De Meuron pour la meilleure série d'images, lors du vernissage de cette exposition qui a connu une belle fréquentation.

Refonte du site internet

Durant l'année écoulée, l'ANEMPA a poursuivi la refonte complète de son site Internet. Pour mémoire, un cahier des charges avait été établi et un appel d'offres lancé au second semestre 2018, avant de voir deux fournisseurs régionaux être sélectionnés, l'un pour la partie graphique et l'autre pour la partie technique. De longue haleine, les travaux sont entrés dans une phase concrète en 2019, avec la définition de la structure de navigation, la récolte et l'articulation des informations pertinentes, ainsi que le développement d'un matériel visuel.

L'objectif de la refonte est d'une part de favoriser l'accès aux informations sur le monde médico-social institutionnel neuchâtelois pour un public non-averti et d'autre part à mieux présenter et valoriser l'action de l'association et de ses membres. Depuis la future page d'accueil, l'internaute aura ainsi accès à des renseignements tant sur l'ANEMPA que sur les institutions, l'accent ayant été mis clairement sur ces dernières avec une double « porte d'entrée » principale vers :

- Les prestations médico-sociales, répertoriées par types (long séjour, court séjour, accueil d'urgence, accueil de jour) et par missions (gériatrie, psychogériatrie, psychiatrie de l'âge avancé, pension) ; outre la liste des institutions membres de l'ANEMPA, cette section détaillera également les questions liées au financement, ainsi que celles centrées sur l'entrée et la vie en EMS ;
- Les institutions membres, présentées selon une fiche standardisée et au moyen d'un sous-site fonctionnant comme un site Internet totalement indépendant, que l'EMS pourra faire vivre ou non selon ses besoins ; cette section offrira par ailleurs une fonction de recherche, les institutions étant aussi répertoriées selon différents critères tels que le type de séjour et la mission, la région, leurs aménagements ou encore leur taille.

S'agissant de l'ANEMPA elle-même, le futur site Internet en fera une présentation générale, soulignant son organisation et ses divers rôles, ses axes de travail, ainsi que ses principaux partenaires. Des rubriques consacrées aux actualités, aux questions d'emploi et de formation, ainsi qu'aux publications compléteront cette vitrine rénovée qui sera déployée en 2020.



« J'ai été surprise de voir que la majorité des résidents étaient contents de vivre en maison de retraite. Je me suis sentie à l'aise dans les portraits.

J'ai pu discuter avec des personnes très intéressantes de par la richesse de leur vécu. J'ai notamment photographié une dame âgée de 100 ans dans son lit. Cela m'a plu de découvrir les différentes facettes de la vie en EMS. Mais tout n'était pas rose : j'ai vu aussi des résidents en pleine crise ».

Emilie Droz, étudiante en photographie

Économie

COORDONNER - ANALYSER - RECOMMANDER

En 2019, l'action de l'ANEMPA dans le domaine économique a nécessité un soutien ou un préavis de sa commission Economie. Réunie à quatre reprises durant l'année, celle-ci a été sollicitée selon les développements des dossiers ou selon les demandes des institutions membres. Ses travaux ont ainsi accompagné les démarches associatives concrétisées par :

- Des prises de position sur les partenariats et les contrats-cadres mutualisés ;
- Des analyses économiques sur la base des données transmises par les institutions membres pour définir une position collective utiles à la négociation ;
- Des recommandations budgétaires et comptables ;
- Une coordination pour le traitement des dossiers globaux aux implications économiques, juridiques ou financières pour les institutions.

Les principales activités 2019 ont concerné des dossiers au long cours et aux multiples interactions, impliquant de nombreux acteurs aux intérêts divers : partenaires employeurs, assureurs-maladie, autorités politico-administratives et instances judiciaires

Une volonté de mise en commun.

Consciente des enjeux socio-sanitaires et financiers liés au vieillissement de la population, l'ANEMPA œuvre dans le cadre d'une perspective pluridisciplinaire de l'accompagnement des personnes âgées ; par ailleurs, elle favorise la transversalité de son action afin de partager les expériences, développer les synergies et viser l'efficience avec les ressources disponibles.

Travaux préparatoires pour la CCT Santé21

Les préparatifs pour l'élaboration du cahier des revendications Employeurs en vue des discussions pour le renouvellement de la CCT Santé21 pour 2020-2024 ont été centraux en 2019. Dans ce cadre, des analyses sur les données salariales et RH ont permis d'identifier les enjeux financiers spécifiques aux institutions de l'ANEMPA, de se positionner et de définir la ligne de négociation défendue par l'association lors des échanges patronaux et lors des discussions avec les partenaires sociaux.

Étape finale pour les CSB

Après huit longues années de procédure sur un cas d'école neuchâtelois, le Tribunal fédéral (TF) s'est définitivement prononcé en février 2019 sur la question des minutes relevant des Communications au sujet du bénéficiaire (CSB). Après avoir reconnu leur caractère LaMAL en 2016, le TF a confirmé que l'ensemble des CSB est à la charge de l'assurance obligatoire des soins. Ce jugement a rendu caduc

l'accord transactionnel passé entre les cantons utilisant l'outil d'évaluation des soins requis PLAISIR et de nombreux assureurs-maladie. Ce cadre prévoyait un financement des CSB à 75% en attendant le verdict de la justice ; Dès lors, les EMS ont pu facturer le 100% des CSB dès mars 2019 et réclamer aux caisses-maladie non-signataires de l'accord transactionnel le paiement des sommes dues depuis 2011, soit près de CHF 8 millions pour l'ANEMPA. Dans ce dossier complexe, l'association a assumé un rôle central de coordination, en articulation avec le Service cantonal de la santé publique (SCSP) et pour l'ensemble des EMS neuchâtelois et jurassiens, le résultat positif bénéficiant à tous les cantons PLAISIR.

Solution équitable pour la LiMA

Disputée depuis 2014, la question du financement des coûts résultant de la Liste des moyens et appareils (LiMA) à charge de l'assurance obligatoire des soins avait trouvé son épilogue en 2017 avec le jugement du Tribunal administratif fédéral (TAF), selon lequel les frais LiMA en EMS relèvent du financement résiduel cantonal. Une tarification à double composante (forfait de CHF 2.00 par jour-résident et facturation à l'acte pour des matériels spéciaux) avait été fixée fin 2018 par un arrêté du Conseil d'Etat avec effet rétroactif au 1er janvier. Cette nouvelle tarification a nécessité des modifications de la facturation et de la comptabilisation concrétisées en 2019.

Un groupe de travail a ainsi repris l'ensemble de la LiMA pour y identifier les matériels utilisés en EMS et pour proposer des modalités standardisées de comptabilisation des charges et produits LiMA, soutenues par un mode d'emploi. La structure comptable a été validée par le SCSP et transmise à l'ensemble des EMS neuchâtelois. Par ailleurs, il avait été précisé que le tarif forfaitaire serait appelé à évoluer selon les coûts réels ; après deux ans de recul, il s'agira de procéder à une évaluation de la couverture effective des coûts LiMA. En attendant, la solution cantonale mise en œuvre est à saluer, tant sur l'intégration de la jurisprudence précitée que sur le cadre de mise en œuvre fixé.

A noter que la procédure lancée en 2018 par le groupe d'assureurs-maladie Tarifsuisse contre tous les EMS pour le remboursement des montants LiMA versés en 2015-2018 est toujours en suspens au niveau du Tribunal arbitral neuchâtelois qui, comme les autres instances arbitrales du pays, est en attente du jugement zougais.

Imbroglie pour la facturation de l'accueil de jour

Plus nombreuses depuis 2019, les institutions offrant de l'accueil de jour ont vu le remboursement en tiers payant de leurs prestations de soins contestées par plusieurs assureurs. Les raisons du refus ne semblent pas systématiques et concernent l'absence d'une adhésion à une convention SPITEX - prévue pour les prestations ambulatoires en attendant que les négociations nationales pour un nouveau contrat administratif aboutissent - ou l'utilisation du mandat médical comme outil d'évaluation des soins requis. Il importe désormais de concrétiser rapidement un dispositif permettant à tous les foyers de jour de se voir reconnaître leurs prestations sans encombre et sans avoir à passer par une facturation en tiers garant au bénéficiaire.



Revalorisation OPAS attendue

Modifiée en juillet 2019, l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) prévoit plusieurs changements majeurs dès 2020, dont la revalorisation de la participation des assureurs de CHF 0.60 par classe de soins, ainsi que le renouvellement des mandats médicaux porté à 9 mois avec une hausse conséquente du nombre d'évaluations des soins requis. Face aux intentions cantonales de «basculer» ces CHF 0.60 en faveur des soins à domicile dont les tarifs OPAS ont subi une baisse, l'ANEMPA a souligné les charges et contraintes des institutions. Evoqués avec le Chef du Département des Finances et de la Santé (DFS), ses arguments ont été entendus puisque l'arrêté du Conseil d'Etat du 18 décembre 2019 conserve finalement CHF 0.40 aux EMS, dont CHF 0.15 pour l'augmentation de la fréquence des évaluations et CHF 0.25 pour couvrir un quart des nouvelles cotisations alimentant le Fonds cantonal de formation professionnelle.

Attente pour le prix de pension et la prestation loyer

En 2019, la fixation des prix de pension a été une nouvelle fois très tardive et l'ANEMPA a interpellé le chef du DFS quant aux impacts opérationnels et humains de ce retard. Les arrêtés du Conseil d'Etat ont finalement été adoptés à mi-juin 2019. Les contrats de prestations transmis alors aux EMS couvrent les années 2019 et 2020, conservant notamment le supplément de CHF 1.50 par jour-résident pour les institutions affiliées à Prévoyance.ne. L'année écoulée coïncide aussi avec le début de la mise en œuvre des adaptations des prestations loyers résultant de l'évaluation des infrastructures finalisée en 2018. Les ajustements sont intervenus aux intervalles annoncés, soit au 1er janvier 2019 pour les loyers à la hausse, au 1er avril 2020 pour les loyers à la baisse qui ont atteint le 100% de leur cible. Pour les loyers sous-évalués, une nouvelle augmentation aura lieu au 1er janvier 2020, pour parvenir à 80% de leur valeur. A l'heure actuelle, aucune échéance supplémentaire n'a été annoncée par les autorités.

Rattrapage pour l'allocation d'impotence

Faisant le constat du peu de résidents au bénéfice d'une allocation pour impotence (API), le SCSP a initié en 2018 une remise à niveau, en collaboration avec NOMAD et les faitières d'EMS. L'enjeu réside dans le fait que des allocations cantonales viennent aujourd'hui «compenser» ces prestations fédérales non-demandées. A propos de la procédure proposée en mai 2019, l'ANEMPA a estimé que le montant de CHF 200 versé aux EMS en cas d'octroi d'une API est le bienvenu au vu du travail administratif requis par le dépôt de la demande, considérant toutefois que cette indemnisation devrait intervenir après la remise à niveau car il serait peu adéquat de rémunérer certains pour un travail qui a été effectué avec une diligence bénévole par d'autres. Par ailleurs, l'association a argumenté avec force, mais en vain, pour une garantie cantonale tenant compte du risque encouru par les EMS qui peuvent, dans de rares situations problématiques, se retrouver avec un découvert résultant directement de l'octroi d'une API en raison des mécanismes de remboursement en vigueur entre les différents niveaux de prestations sociales.

Prémises pour un nouveau plan comptable

La reconfiguration du plan comptable des EMS selon les recommandations de Curaviva et les normes du Code des Obligations, les nouvelles exigences en matière de statistique fédérale médico-sociale (SOMED) et le développement des missions selon la planification médico-sociale imposent de revoir les outils de gestion financière. En 2019, une délégation de la commission Economie de l'ANEMPA a ainsi collaboré avec le SCSP pour esquisser un nouvel instrument, appelé à remplacer l'EMSGest actuellement utilisé pour rendre des comptes aux autorités, selon une structure qui permettra de bénéficier d'une comptabilité par mission. Sous l'égide du SCSP et avec l'accompagnement du CIGES, les travaux se poursuivront en 2020 avec les réflexions sur les clés de répartition à utiliser pour répondre aux différents besoins.

Ethique

QUESTIONNER - VALORISER - ÉCLAIRER



En 2019, l'action de l'association plus spécifiquement tournée vers les résidents et leurs proches a été concrétisée en particulier par les activités de sa commission Ethique. Réunie à cinq reprises, celle-ci a poursuivi, dans la continuité des années précédentes, ses travaux portant sur :

- La valorisation des réflexions menées sur la notion de lieu de vie lorsqu'elle s'applique à l'institution médico-sociale ;
- La réalité de l'assistance au suicide en EMS et ses conséquences en matière d'accompagnement des résidents et des familles ;
- La prise de position sur diverses sollicitations d'ordre éthique liées à l'accompagnement des personnes âgées en milieu institutionnel ;
- Les prémisses d'une réflexion quant à l'opportunité d'élaborer une charte éthique commune, telle que mentionnée dans les statuts de l'association, pour l'ensemble des institutions membres de l'ANEMPA.

De plus, la commission a participé à la préparation et au déroulement de la rencontre annuelle des conseils d'éthiques romands ; en 2019, celle-ci a eu lieu dans le canton de Fribourg et a porté sur les enjeux de la transférabilité des réflexions en matière d'éthique dans la réalité des institutions et sur la manière de les valoriser et de les promouvoir sur le terrain.

Enfin, dans le cadre d'une veille, divers événements d'actualité touchant à l'éthique ont été saisis, pour approfondir des sujets particulièrement « interpellants » liés au monde des EMS.

Une action tournée vers le bénéficiaire.

Forte du caractère non-lucratif de ses membres, l'ANEMPA agit dans l'intérêt des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ou de dépendance en milieu institutionnel, et de leurs familles, avec l'idée que sa contribution doit permettre de renforcer - ou à tout le moins maintenir - leur position dans la société.

La notion de lieu de vie

Résultat d'une démarche au long cours et jalon parmi les travaux menés par la commission Ethique de l'ANEMPA depuis quelques années, le document « L'EMS, lieu de vie » a finalement été imprimé sous forme de brochure au printemps 2019. Conçue comme une contribution à la réflexion médico-sociale résidentielle sur la notion même de lieu de vie, cette publication ne se veut pas pour autant un document figé. Au-delà des tentatives de définition de l'EMS lieu de vie, elle en questionne ses dimensions, l'expression de sa réalité au quotidien et son articulation avec la notion de lieu de soins.

Destiné prioritairement aux institutions qui sont invitées à se l'approprier et à l'adapter selon leur réalité spécifique, ce document présente des pistes pour concrétiser ce que sous-tend le

concept de lieu de vie, soit ce qui peut, aux yeux du résident :

- Favoriser le sentiment de vivre dans un lieu qui réponde à ses attentes du point de vue organisationnel, temporel et spatial, et qui tienne compte du fait que l'institution est désormais son domicile ;
- Préserver son intimité et ses habitudes de vie ;
- Stimuler l'expression de ses besoins de vie sociale, culturelle, affective et spirituelle, et offrir les conditions appropriées pour pouvoir y répondre.

La brochure a cependant été diffusée au-delà du cercle de l'association, visant également à nourrir une discussion plus large, par exemple avec les organisations actives dans le domaine de la formation, afin d'offrir quelques points de repères utiles aux partenaires des EMS ainsi qu'aux milieux politiques et administratifs.

L'assistance au suicide

L'année 2019 de la commission Éthique a été marquée par la finalisation de ses travaux sur les recommandations en matière d'assistance au suicide en EMS. Publiées sous la forme d'un fascicule à l'intention des institutions médico-sociales et de leurs collaborateurs, celles-ci visent à mettre en lumière les différentes composantes de l'accompagnement de cette forme de fin de vie dans le contexte institutionnel.

Le document donne une définition de ce que met en jeu l'assistance au suicide en milieu institutionnel. Il rappelle le contexte légal et les éléments constitutifs de l'obligation faite aux établissements médico-sociaux du canton de Neuchâtel d'accueillir l'assistance au suicide en leurs murs, en vertu d'une disposition de la Loi de santé cantonale introduite en 2014. Il développe enfin les différentes problématiques auxquelles les institutions peuvent se trouver confrontées sur le terrain au moment de la formulation d'une telle demande par un résident.

Ces recommandations ont été construites au travers d'un séquençage « croisé », d'une part selon une perspective chronologique - avant, pendant et après l'événement - et d'autre part sous l'angle des différents acteurs concernés - le résident candidat à l'assistance au suicide, ses proches, les autres résidents et les membres du personnel. Enumérant les éléments auxquels il y a lieu de penser en situation concrète, ces recommandations se veulent pragmatiques, complémentaires aux principes plus généraux posés par la charte sur l'assistance au suicide adoptée par l'ANEMPA en 2014. Elles visent ainsi à permettre aux institutions de se préparer dans toute la mesure du possible et de se sentir un peu moins dépourvues quant à la position à adopter et aux réponses à apporter dans ces circonstances très particulières, souvent émotionnelles.

Ce document a été diffusé non seulement auprès des institutions membres de l'ANEMPA mais également auprès de partenaires choisis. Il a été transmis en particulier au Service cantonal de la santé publique avec la demande que soit mis en place un suivi du nombre de décès par assistance au suicide intervenant dans les institutions reconnues d'utilité publique, et ce afin de ne pas dépendre des données fournies par les organisations d'aide au suicide elles-mêmes.



Par ailleurs, confirmant l'utilité du travail réalisé, le Conseil des directions de l'ANEMPA a mandaté la commission Ethique pour un volet complémentaire à réaliser sous la forme d'un document factuel à l'attention spécifique des résidents et des proches, en centrant le propos sur leurs questionnements et leurs besoins.

Les sollicitations externes

En 2019, la commission Éthique a reçu des sollicitations externes, appelée à se prononcer sur des problématiques d'ordre éthique soumises par des proches de résidents ou des professionnels de santé. A cet égard, citons en particulier des demandes portant sur les limites relationnelles et professionnelles que peuvent entretenir les différents acteurs en milieu institutionnel, et notamment dans le cadre d'une relation entre un collaborateur et un conjoint d'un résident ou dans celui d'une articulation de statuts en tant que proche et thérapeute. Certaines recommandations de portée générale ont ainsi été émises, précisant ce qui est de nature à enfreindre certaines limites dans les rôles des différentes personnes impliquées.

La construction d'un référentiel éthique commun

Les statuts de l'ANEMPA mentionnent l'existence d'une charte éthique, référence commune de ses institutions membres pour orienter leurs actions. Si un tel document n'a pas encore été concrétisé, sa réalité de fait a été largement confirmée par les réflexions qui ont prévalu lors de l'élaboration de la Charte associative, adoptée en 2019 et centrée sur le fonctionnement de l'association et les relations des institutions entre elles. Dès lors, une charte éthique de l'ANEMPA centrée spécifiquement sur les modalités d'accompagnement des résidents et de leurs proches, conçue comme un modèle à proposer aux institutions, constitue un sujet de réflexion que la commission d'éthique a démarrée en 2019 et qu'elle poursuivra en 2020.

Formation

DÉVELOPPER - TRANSMETTRE - ÉCHANGER

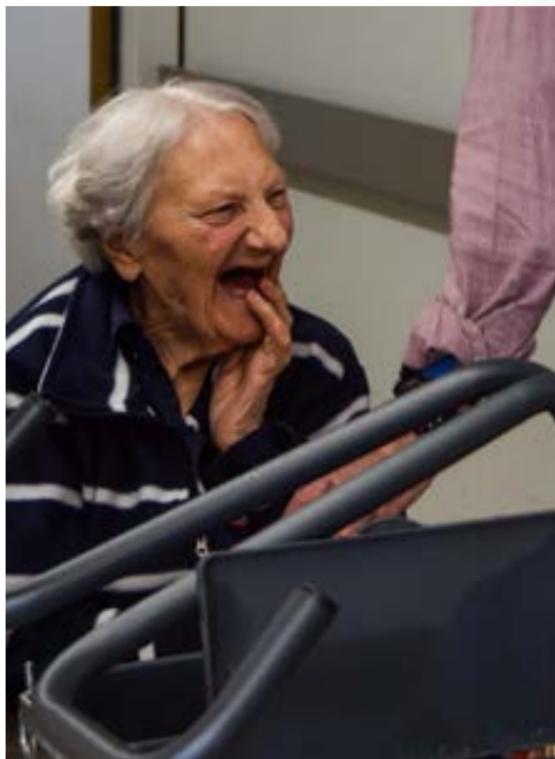
En 2019, l'action de l'ANEMPA dans le domaine de la formation a été déployée au travers de différentes démarches menées par son secrétariat général ainsi, qu'au travers des réflexions de la commission Formation de l'association. Réunie à cinq reprises, celle-ci a accompagné les développements associatifs concrétisés par :

- L'offre d'un programme régulier et d'actions spéciales de formation continue ;
- La représentation et la défense des intérêts des institutions médico-sociales et de leurs collaborateurs auprès de divers partenaires du domaine de la formation ;
- La conception et la réalisation d'actions de valorisation des métiers en EMS ;
- L'élaboration de recommandations, à l'attention des institutions membres, sur des questions touchant à la formation professionnelle ;
- La prise de position sur divers enjeux législatifs ou organisationnels en lien avec la formation du domaine Santé-Social ;
- Le suivi et le relais d'informations en matière de formation quand elles concernent les institutions médico-sociales.

Au niveau cantonal, l'année écoulée a été marquée par l'adoption, le 26 mars 2019, de la Loi instituant un fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD). Alimenté par un prélèvement patronal de 0.58% de la masse salariale dès 2020, ce fonds permettra d'offrir un soutien financier, défini selon le type de CFC ou d'AFP, à toute entreprise formatrice. Pour les EMS, qui bénéficient déjà d'une mesure d'encouragement à la formation duale, il s'agira d'appréhender les conséquences de l'introduction de ce nouveau « contrat-formation ».

Une compétence spécifique.

Consciente que la qualité des prestations médico-sociales offertes dépend des collaborateurs qui les dispensent, l'ANEMPA œuvre pour offrir une formation continue ciblée, pour promouvoir les spécificités et l'attractivité des métiers en EMS et pour en anticiper les évolutions, ainsi que pour préserver des conditions de travail contribuant au maintien des compétences dans les institutions.



Une formation sur mesure

A l'instar des années précédentes, un programme de formation a été proposé en 2019 avec pour objectif renouvelé de répondre aux besoins de perfectionnement des personnels des institutions socio-sanitaires confrontés, sur le terrain, à des enjeux à la complexité croissante qu'il s'agit d'appréhender de manière pluridisciplinaire. Les orientations thématiques et le choix des cours sont définis par la commission Formation, sur la base de propositions d'un groupe de travail composé de représentants des différents métiers actifs en EMS.

En 2019, l'offre a une nouvelle fois articulé des rééditions et nouveautés. Sur 20 cours au programme, deux ont été annulés et quatre dédoublés. Les 22 formations concrétisées ont affiché complet avec une fréquentation en nette hausse, avec au total 287 participants en 2019 (contre 215 en 2018).

Deux formations aussi inédites que plébiscitées ont en outre été proposées, l'une intitulée « Directives anticipées, représentation thérapeutique, mandat pour cause d'inaptitude : quelle concrétisation et quelles conséquences en EMS ? » et l'autre « Sensibilisation au partenariat avec les familles et les proches des résidents ». Cette dernière est le fruit d'une première collaboration fructueuse avec l'Association neuchâteloise des proches-aidants (ANDPA).

En dehors du programme régulier de formation continue, citons aussi l'organisation administrative et logistique d'actions spécifiques sur mandat du Service cantonal de la santé publique : en 2019, cela concerne une nouvelle édition du cours «PREMALPA», formation de référents institutionnels pour la prévention de la maltraitance des personnes âgées, ainsi que le cours à l'évaluation des personnes âgées accueillies en foyers de jour.

Un regard sur les «Convergences & Divergences»

Journée de formation annuelle très attendue, la formation « Elser » financée par la Fondation du même nom avait pour thème « Convergence & Divergences ». Une thématique choisie par la commission Formation tant la relation d'accompagnement, de prise en charge et de soins peut être vécue et ressentie différemment en fonction du rôle et de la nature des liens entretenus avec le résident (famille, directeur, soignant, animateur, curateur, cuisinier, etc.). Une relation aux enjeux multiples qui fait bien souvent naître des champs de tension, suscitant incompréhension, mal-être, frustration et parfois même colères alors que tous ont à cœur le bien-être du résident.

La formation s'est déroulée le 26 septembre à la Rouveria. Une centaine de personnes ont pu y participer. L'objectif était de questionner le rôle et la place des différents acteurs vis-à-vis du résident, d'identifier les enjeux organisationnels, relationnels et émotionnels qui peuvent naître de leurs interactions afin de mettre en lumière leurs divergences et convergences en vue de valoriser les collaborations constructives.



Une riche journée

Inédit et original, le programme de la Journée Elser 2019 a une nouvelle fois fait appel à des intervenants de divers horizons, offrant ainsi une perspective pluridisciplinaire de la thématique traitée.

Professeure de psychologie sociale à l'Université de Neuchâtel, Tania Zittoun s'est exprimée sur les enjeux spécifiques des relations interpersonnelles telles qu'elles se déploient autour de la personne âgée en milieu institutionnel, proposant une entrée en matière toute en nuances. Avocate et curatrice en charge de résidents, Isabelle Peruccio a partagé son regard sur sa fonction, ses enjeux et ses limites dans l'articulation avec l'institution. Cuisinier-chef à RHNE La Chrysalide, Laurent Gaillot a mis en évidence la contribution «soignante» du cuisinier en institution et l'importance du plaisir de la table à cet égard, y compris dans les relations avec les familles ; illustrant son propos, sa tournée de marshmallows a littéralement fait fondre son auditoire ! Complémentaire à cette présentation, un film tourné sur le terrain est venu témoigner des enjeux liés aux repas, moments affectifs et structurants, mettant en lumière le rapport à la nourriture et à la préparation des mets, ainsi que le regard que les résidents eux-mêmes portent à cet aspect central de la prise en charge. Neuropsychologue formateur et consultant clinique spécialisé en psychogériatrie à Montréal, Daniel Geneau a pour sa part offert aux participants son expertise sur les pathologies du grand âge selon deux axes : d'une part, celui de la difficile articulation entre liberté et sécurité appliquée aux résidents atteints dans leurs fonctions cognitives et, d'autre part, celui de la confrontation entre les savoirs nés des cursus soignants et les pratiques qui effectivement «fonctionnent» avec des personnes âgées largement désorientées.

Sur un ton plus léger, l'humoriste Christophe Bugnon a posé un regard à la fois drôle et caustique sur le monde des institutions médico-sociales et la place de la personne âgée, rappelant au passage que l'humour peut être un moyen d'apaiser les divergences !

Lors de cette riche journée, intervenants et participants ont relevé la nécessité de placer le résident au centre en sa qualité de sujet, d'être à l'écoute des objectifs et contraintes de toutes les personnes qui l'accompagnent, de mettre l'accent sur la communication, de respecter le travail et le rôle des autres.

Des échanges et des outils

L'ANEMPA a poursuivi son réseau d'échanges avec diverses entités cantonales et supra-cantonales, telles que l'OrTra Santé-Social, la Commission pour la formation professionnelle du domaine Santé-Social ou encore la Commission latine de Formation & RH de Curaviva Suisse. Interpellée par la Commission tripartite de l'assurance chômage, l'association a également pris position sur l'articulation des niveaux de formation dans le domaine des soins, réaffirmant la nécessité pour les EMS de bénéficier d'un éventail de compétences complémentaires.

Début 2019, l'ANEMPA a par ailleurs transmis à ses institutions membres le Manuel des apprentis et le Manuel des stagiaires, dans des versions intégrant les mises à jour apportées fin 2018. De plus, l'association a poursuivi ses réflexions sur la question de l'attractivité des métiers en EMS, notamment au travers d'un projet d'élaboration de matériel explicatif et valorisant leurs spécificités ; une démarche qu'il s'agira d'approfondir à l'avenir en tirant parti de toutes les synergies possibles.

Informatique

SOUTENIR - STRUCTURER - DOCUMENTER

En 2019, l'action de l'ANEMPA dans le domaine informatique a continué à bénéficier du soutien de sa commission Informatique, réunie désormais à un rythme mensuel avec les représentants du CIGES et du Service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) pour examiner et préavisier les demandes et en assurer la coordination en lien avec les ressources disponibles.

Comme par le passé, les activités ont porté sur l'exploitation des logiciels mutualisés et sur des projets développant ou améliorant les systèmes d'information des institutions membres, dont le plus emblématique a été l'intégration d'une nouvelle solution de gestion des salaires. L'année écoulée a par ailleurs été marquée par une modification du statut de l'ANEMPA au sein du CIGES, centre de compétences pour l'informatique de la santé cantonale.

Une volonté de mise en commun.

L'action collective est sous-tendue par une raison d'être, une vision et des valeurs communes des institutions membres. Cette convergence d'intérêts peut s'appuyer sur leur caractère non-lucratif et sur leur volonté d'être parties prenantes actives du réseau socio-sanitaire cantonal. Elle est favorisée par la mise en commun de réflexions et de ressources, en particulier dans le domaine informatique, l'une des colonnes vertébrales associatives.

Un logiciel Salaires intégré

Le déploiement du logiciel OPALE Salaires a été concrétisé en 2019, avec l'objectif d'une « bascule » dès janvier 2020. Bénéficiant d'un large soutien du CIGES, un groupe de travail composé de représentants des institutions a œuvré intensément pour chaque étape : travaux préparatoires, paramétrages selon les règles de la CCT Santé21, interfaces, tests, reprise des données, formation des utilisateurs.

D'une certaine complexité en raison de sa dimension « multi-institutions », ce projet a mobilisé d'importantes ressources tant au niveau des EMS que du CIGES, dont l'implication a impacté comme attendu à la hausse la clé de répartition financière en vigueur dans le cadre de la mutualisation de l'informatique sanitaire cantonale. A noter que le déploiement de ce logiciel Salaires, désormais intégré au niveau applicatif, fera sans nul doute l'objet d'une attention particulière de la part du RHNE, NOMAD et le CNP qui utilisent également OPALE pour leur comptabilité et facturation.

Les travaux à venir se concentreront sur les interfaces encore à réaliser et les statistiques attendues, ainsi que sur les correctifs nécessaires. Enfin, en ce qui concerne l'ancien logiciel



DISA qui a vu la finalisation des protocoles de transfert électronique des données salariales (Swissdec), il s'agira de standardiser et automatiser l'archivage des éléments salariaux à conserver sur 10 ans.

Un statut adapté au sein du CIGES

Dictée par la possible exonération de TVA des institutions de droit public membres du CIGES si ce dernier pouvait être considéré comme une unité organisationnelle cantonale, la sortie de l'ANEMPA et de ses membres de l'actionnariat du CIGES a été décidée en raison de leur nature privée. Le rôle de l'association en tant que membre du Conseil d'administration a cependant été préservé afin de lui garantir, dans toute la mesure du possible, une légitimité inchangée. Une nouvelle convention d'actionnaires est ainsi entrée en vigueur en avril 2019 ; son élaboration a nécessité d'importantes réflexions, auxquelles l'ANEMPA a été pleinement associée, pour garantir son périmètre d'action et sa liberté décisionnelle.

A noter que le Département de la santé et des finances (DFS) a, au début de l'été, introduit une clause dans le modèle de contrat de prestations 2019-2020 des EMS neuchâtelois contraignant les institutions ANEMPA à recourir aux prestations informatiques du SIEN et du CIGES. Contraire au principe d'égalité de traitement, cette disposition a été combattue, en soulignant ses conséquences délétères pour l'association en lien avec la position de trois de ses membres non-affiliés au dispositif informatique cantonal pour des raisons historiques ; le DFS a finalement accepté d'y renoncer, tout en réaffirmant le principe général visé qui correspond par ailleurs aussi aux objectifs de l'ANEMPA.

Exploitation

L'ANEMPA a une nouvelle fois réalisé la refacturation des prestations informatiques (SIEN & CIGES) aux institutions membres sur la base de leurs inventaires et leur nombre de lits. A noter que si le parc informatique des EMS croît légèrement en 2019, l'utilisation des ressources du CIGES a connu une forte augmentation, notamment en raison du changement de logiciel Salaires.

Le millésime 2019 a vu la réalisation des travaux récurrents pour la facturation, avec des paramétrages sur OPALE en lien avec l'intégration du nouveau forfait LiMA au financement résiduel cantonal, l'adaptation des prix de pension au 1er janvier ou le développement de nouvelles missions dans plusieurs institutions.

La coordination de l'ANEMPA, qui a pu à nouveau s'appuyer sur le groupe de travail OPALE-PEP-DISA, a également porté sur certains développements spécifiques comme les extournes différées ou le nouveau masque des minutes de soins qui sera effectif en 2020. S'agissant des classeurs-résidents sur OPALE, les versions 2019 ont été livrées tardivement, après validation du Service cantonal de la santé publique, en raison d'un problème d'historisation dans les listes paramétrées.

Les démarches ont aussi concerné le logiciel de planification des effectifs. Les nouveautés ont porté sur les listes d'autocontrôle, la planification (maladie, absence, reprise d'heures) et l'interface avec OPALE. De plus, deux actions de formation ont eu lieu en octobre et novembre 2019 avec les utilisateurs du PEP.

L'exploitation du dossier du résident informatisé s'est une nouvelle fois appuyée sur les réflexions du groupe de travail SIEMS qui a œuvré en particulier à la redéfinition d'un profil pour les super-utilisateurs - fonction désormais déployée dans chaque EMS - et réalisé les travaux préparatoires pour la refonte généralisée des profils utilisateurs. Un dispositif de formation a été mis en place avec le CIGES, expérience qui nécessitera certains ajustements avant d'être renouvelée.



Projets

L'association a continué de jouer un rôle de coordination pour les projets informatiques mutualisés, en collaboration avec le CIGES et le SIEN. Outre le changement de logiciel Salaires, l'implémentation de nouvelles caisses enregistreuses dans plusieurs EMS a été finalisée en 2019 ; leur fonctionnement doit désormais être interfacé avec OPALE, soulevant plusieurs questions en termes d'hébergement et de transfert des données.

Différents projets institutionnels offrant des synergies ont été suivis, notamment dans le cadre de développements nés de la planification médico-sociale à l'instar de l'analyse d'un module de plan d'occupation des lits de court séjour. Citons aussi la réflexion pour la refonte des plans comptables selon les recommandations nationales avec la mise en place d'une comptabilité analytique par missions, projet repris par le SCSP dans une volonté de transformation de son outil de reporting EMS Gest.

Les travaux cantonaux pour la concrétisation du dossier électronique du patient se sont poursuivis, avec une participation très active de la représentation ANEMPA. L'association a aussi démarré, avec le CIGES, la définition de son propre projet pour permettre la participation des EMS pilotes aux premières expériences neuchâteloises en matière de cybersanté.

Enfin, l'année 2019 s'est achevée avec l'implémentation long-temps reportée du logiciel pour le relevé des indicateurs de qualité médicaux (IQM) afin de répondre aux exigences statistiques fédérales et elle aura vu l'association décider de se doter d'un outil collaboratif avec, après analyse comparative, un choix porté sur le logiciel WeDo à déployer en 2020.





Travail en réseau

L'ANEMPA entretient un important réseau d'échanges et d'actions au niveau cantonal et national. Pôle d'expertise centré sur les défis d'aujourd'hui et de demain, l'association est **un acteur de référence** dans le domaine de la personne âgée en milieu institutionnel au sens large. Partenaire cantonal prépondérant, elle contribue en particulier aux réflexions et aux politiques liées aux enjeux de la prise en charge des personnes âgées favorisant le maintien à domicile, telle que planifiée et mise en œuvre par la planification médico-sociale neuchâteloise. Dans ce cadre, dont les principaux développements 2019 sont relatés ci-après, elle s'attache à défendre et à promouvoir la qualité et les caractéristiques de l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement médico-sociaux.

L'ANEMPA offre ainsi **une voix unifiée** dans le paysage socio-sanitaire neuchâtelois. Fédérant ses institutions membres, l'association s'y inscrit en tant qu'interlocuteur privilégié des différents acteurs impliqués, auprès desquels elle incarne les spécificités de l'accompagnement des personnes âgées en milieu institutionnel et défend leurs besoins dans **une position commune et forte**. L'essentiel des représentations qu'elle a assumées et des collaborations qu'elle a entretenues durant l'année écoulée est présenté ci-après.

Développements cantonaux

COLLABORER – REPRÉSENTER – NÉGOCIER

En 2019, l'ANEMPA s'est à nouveau impliquée dans les dossiers cantonaux, représentant et défendant les intérêts des institutions, des résidents et des personnels qui les accompagnent. L'association a ainsi répondu aux diverses sollicitations et fait entendre la voix collective de ses membres.

Une expertise au service d'un partenariat.
De par le large éventail d'expertises réunies grâce à l'ensemble de ses membres, l'ANEMPA représente un partenaire incontournable des autorités politico-administratives cantonales, en matière de politiques publiques traitant des personnes âgées et de leur accompagnement.

Planification médico-sociale

Menés par le Service cantonal de la santé publique (SCSP), les travaux de la planification médico-sociale (PMS), fil-rouge sous-tendant l'évolution des EMS, sont restés au cœur des préoccupations de l'ANEMPA.

Nouvelle missions

Le déploiement des visées PMS s'est poursuivi en 2019, avec l'introduction de nouvelles prestations d'accueil et de séjour dans les quatre régions définies par le découpage territorial cantonal. Au niveau des EMS de l'ANEMPA, différents aboutissements sont à mentionner : l'inauguration de nouvelles structures pour mieux répondre aux besoins de la population âgée (agrandissement du home Dubied, logements intergénérationnels de la fondation du home Le Foyer à La Sagne), l'ouverture de plusieurs foyers de jour (L'Entour'Âge, home Valfleuri ; La Belle Escapade, home L'Escalier ; À la Belle Vie, home La Résidence), la labellisation d'appartements avec encadrement (Foyer de la Côte).

Les réflexions relatives aux prestations de court séjour ont continué sous l'égide du SCSP. Réunissant les EMS concernés et des représentants de RHNE et de l'AROSS, le groupe de travail transversal a intensifié ses travaux. Dans ce cadre, un concept de base du **court séjour** gériatrique a été défini, portant sur les objectifs d'accueil, les critères d'admission et de sortie, ainsi que les prestations de soins.

Les institutions du Val-de-Travers ont continué leurs réflexions de mutualisation régionale des prestations médico-sociales. La réorganisation du secteur résidentiel du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) s'est elle aussi poursuivie, avec notamment la préparation du transfert prévu pour avril 2020 de 35 lits de **psychiatrie de l'âge avancé** dans deux EMS du canton. Par ailleurs, le SCSP s'est dit à la recherche de lits de psychogériatrie spécialisée pour des résidents en provenance du CNP. Ce recrutement a été annoncé en septembre 2019, lors des rencontres dans les régions PMS pour faire le point sur

l'avancée des travaux, en même temps qu'un appel à candidatures pour la mission de **pension** et pour une nouvelle prestation dans le domaine des **soins palliatifs**.

Suppression des lits LaMAL

La réduction des lits médico-sociaux par région, en fonction des objectifs définis à l'horizon 2022 s'est poursuivie. Pour les institutions de l'ANEMPA, ce sont ainsi 22 lits qui ont été retirés de la liste LaMAL en 2019, contre 14 lits en 2018 et avant la suppression de 29 lits supplémentaires prévue en 2020, année qui clôture les autorisations d'exploiter actuellement en vigueur. A noter que ces suppressions de lits ne tiennent pas compte du secteur résidentiel du CNP.

Infrastructures

Résultat de l'évaluation des infrastructures terminée fin 2018, les adaptations par paliers des prestations loyers ont démarré en 2019, pour atteindre fin 2020 le 100% de la valeur cible lorsque les loyers sont à la baisse et le 80% lorsqu'ils sont à la hausse. En septembre 2019, le SCSP a annoncé la définition des normes architecturales pour la fin du premier semestre 2020. A partir de là, une nouvelle étape de la PMS démarrera avec l'aboutissement des réflexions cantonales sur les établissements adaptés, adaptables ou inadaptés, en lien avec les investissements nécessaires et les nouvelles projections démographiques.

Orientation dans le réseau

D'intenses travaux préparatoires ont eu lieu notamment sur les volets «Orientation», «Evaluation gériatrique» et «Gouvernance» de l'AROSS, en vue du déploiement cantonal de ses prestations. Celui-ci est intervenu fin novembre 2019, en même temps que la mise en consultation du projet d'arrêté du Conseil d'Etat sur les modalités de l'entretien d'orientation désormais obligatoire avant toute admission en EMS de long séjour, conformément à l'article 83c de la Loi de santé. Le SCSP en avait préalablement présenté en juin les grandes lignes aux faitières d'EMS, en lien avec les règles de gestion des priorités pour les nouvelles entrées de résidents et l'obligation contenue dans les contrats de prestations 2019-2020 des institutions encore à recevoir. L'ANEMPA s'est exprimée en détail sur le projet d'arrêté, l'analysant sous le prisme de la réalité des institutions.

Continuité & Qualité des soins

Cybersanté

En 2019, l'ANEMPA a continué à représenter tous les EMS du canton au sein du dispositif cantonal de cybersanté chargé du dossier électronique du patient (DEP). Au sein du comité directeur de la structure porteuse, l'association a participé de manière prépondérante aux négociations pour l'acquisition de la future plateforme par le canton, à la définition du modèle d'affaires pour son exploitation par les acteurs de santé et au positionnement sur divers aspects techniques, juridiques, organisationnels ou encore éthiques du projet. Quatre institutions ANEMPA - Bellevue, Charmettes, Sugits et VdR Landeyeux - ont été désignées pour participer au projet pilote qui aurait

dû démarrer fin 2019 avec des données réelles, démarche qui a été repoussée en raison des difficultés rencontrées au niveau national en matière de certification des communautés de référence portant le DEP. En attendant, l'Etat a annoncé fin novembre le lancement de Mon Dossier Santé, le nom public du DEP neuchâtelois.

Evaluation des soins requis

Le projet interRAI Romandie s'inscrit dans la foulée du projet vaudois coRAI (coordination des soins renforcée grâce à la suite interRAI), en lien avec l'abandon programmé de l'outil PLAISIR annoncé par certains cantons. Décidée par le SCSP avec le soutien de l'ANEMPA, la participation du canton de Neuchâtel à cette démarche comparative de l'ensemble des cantons PLAISIR et du Valais, utilisateur de l'outil BESA, a vu le home Les Arbres effectuer en 2019 une double évaluation (PLAISIR v/s interRAI) des soins requis de l'ensemble de ses résidents. Attendus pour 2020, les résultats auront un impact important dans la manière d'appréhender la suite de ce dossier majeur, dont les enjeux cliniques - centrés sur la continuité des soins - et les enjeux financiers - centrés sur l'articulation entre contribution des assureurs-maladie et financement résiduel cantonal - sont sous-tendus par une volonté parlementaire fédérale d'harmonisation des outils d'évaluation.

Plateforme d'amélioration continue RHNE-EMS

Suite au recensement effectué par l'ANEMPA sur mandat du SCSP des situations «interpellantes» lors des transferts de résidents entre l'hôpital et les EMS, plusieurs rencontres ont réuni en 2019 la direction des soins de RHNE et des représentants des faitières d'EMS. Cette plateforme d'amélioration continue a ainsi catégorisé les problématiques rencontrées, selon qu'elles concernent les soins de base donnés aux résidents hospitalisés, les modalités de leur prise en charge au service des urgences,

les suites de traitement, la communication et documentation, ainsi que les aspects logistiques des transferts. Les contraintes des différents acteurs ont été appréhendées, des ajustements ont été apportés et une voie grise a été mise en place au service de urgences qui bénéficie désormais d'une équipe de liaison gériatrique.

Soins dentaires

En 2019, l'ANEMPA a compilé les résultats d'un questionnaire de la section neuchâteloise de la Société suisse des médecins dentistes (SSO-NE) portant les modalités de prise en charge des soins dentaires des résidents par les EMS. Transmis au SCSP, le résultat de cette enquête fournira des informations utiles pour un volet spécifique du futur contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative cantonale sur les soins dentaires. Discutée antérieurement à plusieurs reprises au sein de l'ANEMPA, l'importance de la santé bucco-dentaire en EMS est aussi en lien avec le relevé d'indicateurs spécifiques introduit par le canton en même temps que le relevé fédéral des indicateurs de qualité médicaux (IQM).

Indicateurs de qualité médicaux

Résultat d'une démarche nationale aux multiples aléas, l'introduction du relevé des IQM a souffert d'un ultime contretemps lié à l'articulation de diverses exigences fédérales. Attendu pour réaliser un relevé décrété obligatoire dès janvier 2019, le déploiement du logiciel nécessaire a finalement été concrétisé fin novembre dans un délai très court. Des données ont dû être récoltées encore en 2019 pour permettre une clôture annuelle du relevé, avant de le redémarrer pleinement en 2020. A noter encore que l'ANEMPA et les autres faitières d'EMS concernées ont interpellé les autorités cantonales et fédérales sur les enjeux de cette introduction chaotique et sur la nécessité d'éviter un relevé manuel et rétroactif des données 2019.



Représentations & Collaborations

S'INFORMER - RELAYER - POSITIONNER

Interlocuteur de référence dans le paysage médico-social, l'ANEMPA entretient un important réseau d'actions et d'échanges pour la défense des spécificités de l'accompagnement des personnes âgées en milieu institutionnel. Ce travail est concrétisé par des représentations au sein de nombreuses entités cantonales et supra-cantonales, ainsi que par des collaborations qui vont de l'échange au partenariat.

Conditions-cadres

CCT Santé21

L'ANEMPA est signataire de la convention collective du domaine de la santé neuchâteloise. Ses représentants siègent dans ses deux commissions : la commission faïtière (COMFAIT), organe décisionnel et stratégique, compétente pour modifier la CCT et ses règlements, adopter les budgets et les comptes ; la commission paritaire (COMPA), organe exécutif et opérationnel, chargée d'interpréter la CCT et de veiller à sa bonne application.

Association neuchâteloise des établissements de santé

L'organisation patronale regroupant les principaux employeurs sanitaires publics (CNP, NOMAD, RHNE) et privés (ANEMPA, ANIPPA, SMN) du canton de Neuchâtel vise la défense de leurs intérêts communs ; celle-ci est centrée sur la négociation des conditions-cadres avec les partenaires sociaux, les pouvoirs publics, les réseaux de soins et les autres groupes d'intérêt, ainsi que sur le développement de toute autre activité répondant aux besoins de ses membres.

Conseil de santé

L'ANEMPA possède une représentation au sein de cet organe consultatif du Conseil d'Etat qui préavise les dossiers de politique et de planification sanitaires, tel que prévu par la Loi cantonale de santé.

Commission de formation professionnelle

L'ANEMPA est représentée au sein de cette commission du Département de l'éducation et de la famille (DEF), organe consultatif assumant un rôle de coordination et d'échange sur les questions de postformation.

Organe de gouvernance informatique cantonale

Couvrant les administrations cantonales et communales, les écoles et la santé, cette instance consultative du Département des finances et de la santé (DFS) réunit des représentants des prestataires informatiques, des utilisateurs - dont l'ANEMPA - et des services de l'Etat. Elle a pour rôle de préaviser les grandes orientations en matière de systèmes d'information, ainsi que les projets informatiques majeurs lorsqu'ils visent à harmoniser les solutions ou lorsqu'ils comportent une portée transversale.

Soins & Accompagnement

AROSS

L'ANEMPA est membre de l'AROSS, organisme portant le volet «Evaluation & Orientation» de la planification médico-sociale. Désormais déployées sur l'ensemble du canton, ses prestations trouvent leurs fondements dans la Loi cantonale de santé et un arrêté du Conseil d'Etat. Sous-tendue par le principe de la continuité des soins, sa mission porte sur l'information et l'orientation, ainsi que l'accompagnement des personnes âgées dans le réseau socio-sanitaire cantonal. L'AROSS préavise toute entrée en EMS neuchâtelois de long séjour.

Groupe d'appui NOMAD

L'ANEMPA siège au sein de cette structure consultative découlant de la loi qui régit l'organisation et le fonctionnement de NOMAD ; cet organe réunit des représentants des milieux associatifs, des professionnels de la santé et des partenaires du réseau sanitaire, ainsi que d'autres acteurs concernés par la question du maintien à domicile.

Association pour le développement des soins palliatifs BEJUNE

L'ANEMPA collabore avec cette structure chargée de mettre en œuvre les orientations issues de la stratégie intercantonale en matière de soins palliatifs ; elle est représentée au sein du Groupe d'accompagnement réunissant les partenaires concernés, afin de former une plateforme d'informations et d'échanges et afin de veiller à la cohérence entre les options prises et la réalité des acteurs du terrain.

Fondation La Chrysalide

L'ANEMPA entretient des liens avec la Fondation La Chrysalide au travers d'une représentation au conseil de fondation et au comité de cette institution, désormais distincte de La Chrysalide en tant que site de RHNE, visant à promouvoir les soins palliatifs et la qualité de l'accompagnement en fin de vie.

Outils Métier

Commission technique (CT) PLAISIR

L'ANEMPA est représentée au sein de la Commission Technique (CT) PLAISIR, organe intercantonal chargé de coordonner les modalités d'utilisation de l'outil d'évaluation des soins requis PLAISIR en vigueur les cantons de Neuchâtel, de Genève, du Jura et de Vaud.

CIGES

L'ANEMPA est représentée au conseil d'administration du CIGES, centre de compétences qui porte les systèmes d'information des principales institutions neuchâteloises de santé (RHNE, NOMAD, CNP).

Cybersanté

Considérée comme l'un des piliers de la politique sanitaire neuchâteloise, la cybersanté cantonale est portée par un dispositif concrétisé par deux associations. Découlant de la Loi fédérale sur le dossier électronique du patient (DEP), l'une est la Communauté de référence à laquelle adhéreront les professionnels de santé (dont le EMS) devant ou souhaitant être reliés au DEP. L'autre est la Structure porteuse réunissant les organisations impliquées dans la mise en œuvre de la cybersanté neuchâteloise et dans laquelle l'ANEMPA participe activement pour l'ensemble des EMS du canton.

OrTra Neuchâtel Santé-Social

L'ANEMPA possède un siège au comité de cet organisme cantonal faïtier du monde du travail dans le domaine socio-sanitaire et chargé des de ses intérêts pour les questions de formation aux professions concernées.

Commission tripartite pour l'assurance-chômage

Fort de sa participation réussie au programme cantonal de réinsertion professionnelle, l'ANEMPA collabore aux travaux de cette instance consultative qui réunit des acteurs économiques, des organismes de défense des chômeurs et des représentants du Service cantonal de l'emploi ; son rôle est de favoriser une meilleure identification des besoins à la fois des demandeurs d'emploi et des employeurs, ainsi que des enjeux en matière d'emploi régional.

Curaviva

L'ANEMPA est membre de Curaviva, la faïtière nationale des EMS et des institutions sociales. Elle y assure une représentation de ses membres au sein de l'Assemblée générale des délégués, ainsi qu'au sein du comité exécutif du Domaine spécialisé Personnes âgées au travers des représentants de la Plateforme latine dans laquelle l'ANEMPA siège activement. Dans ce cadre, les échanges portent sur les questions de financement des soins de longue durée, sur le suivi des conditions-cadres et des exigences fédérales et sur la participation romande aux différents projets nationaux touchant les EMS.

L'ANEMPA est également représentée au sein de la Commission latine Formation & RH qui œuvre sur la manière dont les questions de formation et des ressources humaines déploient leurs effets au sein des institutions médico-sociales pour enfants et adolescents, pour adultes avec handicap et pour personnes âgées.

Et encore...

Outre les représentations et les collaborations associatives, il faut relever que de nombreuses personnes au sein des institutions membres de l'ANEMPA assument également des mandats dans diverses entités actives dans le domaine socio-sanitaire cantonal et supra-cantonal, relayant et diffusant ainsi encore plus la voix des institutions médico-sociales neuchâteloises.

A cet égard, citons en particulier l'Association romande et tessinoise des directeurs d'établissements médico-sociaux (ARODEMS) - présidée par un membre de son conseil des directions (CDD) - qui gère notamment une solution de branche Santé et sécurité au travail spécifique aux EMS. Ou encore l'OrTra Neuchâtel Intendance, organisme faïtier dont la présidence est assumée par un responsable d'intendance travaillant au sein d'une institution ANEMPA.

L'ANEMPA entretient aussi des liens avec les différentes organisations cantonales de la formation, comme la HE-ARC Santé, l'Ecole Pierre-Coullery du CIFOM ou la Croix Rouge Neuchâtel. En 2019, l'Académie de Meuron a rejoint la liste de ses partenaires pour un projet interdisciplinaire original soutenu par la Loterie romande et la Ville de Neuchâtel.

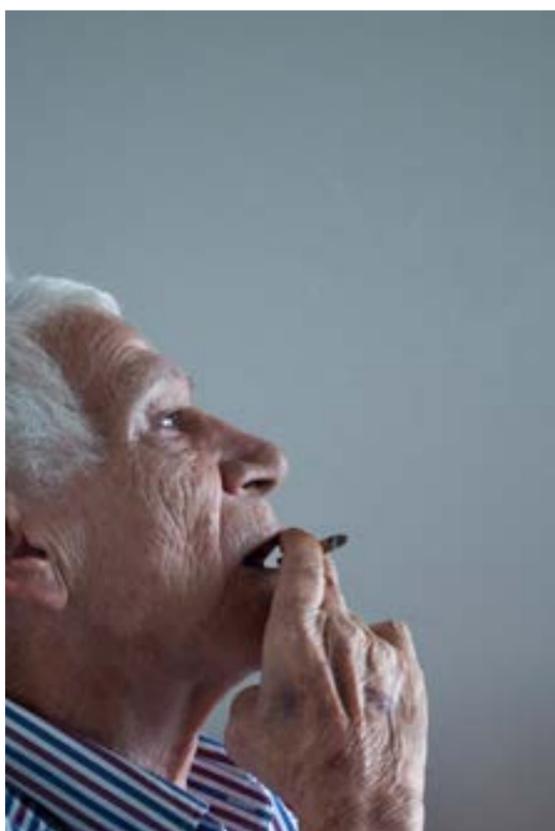
L'association bénéficie par ailleurs du précieux et régulier soutien de la Fondation Elser pour l'organisation d'actions formatives aussi originales qu'inédites, journées thématiques pluridisciplinaires qui bénéficient de l'apport de haut vol d'intervenants de divers horizons.

L'ANEMPA collabore enfin avec l'Association neuchâteloise des proches aidants (ANDPA) lorsqu'il s'agit d'intégrer la voix des proches et familles des personnes âgées accueillies en institutions médico-sociales dans ses actions de formation.



Perspectives

VALORISER - CONSTRUIRE - CÉLÉBRER



Le nombre et la diversité des dossiers traités en 2019 par l'ANEMPA, dont l'action est alimentée par les réflexions et les compétences mises en jeu dans le cadre de ses commissions et groupes de travail formels et informels, témoigne de la richesse de l'année écoulée. Une abondance quantitative et qualitative qui se matérialise aussi en termes d'échanges, de découvertes, de transmissions et de partages. Une intensité qui continuera à être au rendez-vous dans les années à venir, au vu des enjeux liés au vieillissement démographique et à la question de la place du grand âge dans notre société.

Sur le plan interne, après l'achèvement du travail d'élaboration de sa Charte associative et l'organisation inédite d'une exposition photographique pour témoigner du quotidien en EMS, l'ANEMPA prolonge ses visées communicationnelles en réfléchissant d'ores et déjà à la façon de célébrer son 50ème anniversaire en 2021. L'occasion de valoriser le travail réalisé pendant un demi-siècle d'action associative au service des institutions médico-sociales, ainsi que de leurs bénéficiaires et de leurs collaborateurs. Le moyen aussi de poursuivre un travail d'ouverture afin de mieux faire connaître la réalité des prestations médico-sociales.

Au niveau cantonal, les travaux de la planification médico-sociale (PMS) continuent sous l'égide des autorités politico-administratives et en collaboration avec l'ensemble des acteurs du réseau socio-sanitaire, sous-tendus par la nécessité d'offrir aux aînés une prise en charge de qualité correspondant à leurs besoins. Intégrée à cette vision, la poursuite du développement des nouvelles missions des institutions sera déterminante, tout comme la suite donnée à l'évaluation des infrastructures qui doit encore permettre la définition des normes architecturales tant attendues pour la concrétisation de nombreux projets institutionnels.

Ces deux axes ne forment qu'un petit échantillon des futures tâches qui attendent l'association dans ses missions d'information, de représentation, de coordination et de développement.

L'ANEMPA se réjouit de poursuivre son travail de soutien pour l'ensemble de ses institutions membres et de les accompagner dans les défis qui sont les leurs avec, pour objectif principal, la défense et la promotion des spécificités de leurs prestations et activités, ainsi que des intérêts des personnes âgées qu'elles accueillent.





association neuchâteloise des établissements et
maisons pour personnes âgées

ANEMPA

Charmettes 10a, CH-2000 Neuchâtel

T. 032 731 79 92 | F. 032 731 79 93

anempa@ne.ch

www.anempa.ch

